

## PLAN DE COURS

### FOR-2205 : Sujets spéciaux

NRC 84896 | Automne 2020

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 0-0-3	Crédit(s) : 1
------------------------	---------------

Ce cours permet à l'étudiant de réaliser une activité de formation pour laquelle aucun cours n'est offert durant son cheminement universitaire. L'étudiant effectue un travail individuel et sur mesure qui peut prendre plusieurs formes : recherche bibliographique sur un sujet d'intérêt non traité dans le cadre du programme, compilation et interprétation de données sur un sujet de recherche, apprentissage de techniques de pointes, etc. La thématique choisie et les activités réalisées doivent contribuer à compléter la formation de l'étudiant. Celui-ci doit également rédiger un rapport de synthèse de ces activités. Sur approbation de la direction de programme.

## Plage horaire

Sujets spéciaux		
-	00h00 à 00h00	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=116745>

## Coordonnées et disponibilités

**Jean Bégin**

*Professeur titulaire (responsable du cours)*

Abitibi-Price, local 2159b


<https://www.sbf.ulaval.ca/professeurs/jean-begin>

[Jean.Begin@sbf.ulaval.ca](mailto:Jean.Begin@sbf.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 402366

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Professeur superviseur .....	4
Hyperliens .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>5</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Travail .....	5
Barème de conversion .....	5
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	5
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	6
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	6
Absence aux examens .....	6
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	7
Guide sur le plagiat .....	7
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>7</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>7</b>
Bibliographie .....	7

# Description du cours

---

## Introduction

L'étudiant doit faire approuver un **plan de cours** par un professeur superviseur et par le responsable du cours et ce, **avant les dates indiquées à la section "Contenu et activités"**. Les sections et sous-sections suivantes présentent les informations requises dans le plan de cours.

## Objectifs généraux

Présenter l'objectif général de l'activité de formation individuelle sur mesure, ainsi qu'une série d'objectifs spécifiques. La note finale devra mesurer le degré d'atteinte de ces objectifs.

## Approche pédagogique

Indiquer dans cette section de quelle manière les objectifs seront atteints (revue de littérature, expérience, travail individuel, etc.).

## Professeur superviseur

Le professeur superviseur convient avec l'étudiant du travail à être réalisé, il encadre l'étudiant et évalue l'atteinte des objectifs au moyen du rapport soumis par l'étudiant. **Le professeur superviseur doit être identifié** dans le plan de cours.


## Hyperliens

De façon à respecter la politique institutionnelle sur le droit d'auteur, ce site de cours comporte plusieurs liens redirigeant à d'autres sites internet.

Vous êtes priés d'aviser le responsable du site dans l'éventualité où un hyperlien deviendrait non fonctionnel.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu et activités

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
N.B. Les dates indiquées sont des dates limites	
Préparation ou obtention d'un plan de cours et approbation par le professeur superviseur (2 semaines)	11 sept. 2020
Approbation par le responsable du cours (1 semaine)	18 sept. 2020
Remise du rapport au professeur désigné dans le plan de cours (une semaine avant la fin de la session)	4 déc. 2020

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.


## Évaluation et résultats


### Évaluation des apprentissages

#### Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail	Dû le 4 déc. 2020 à 23h59	Individuel	100 %

Le travail à réaliser peut prendre plusieurs formes : recherche bibliographique sur un sujet d'intérêt non traité dans le cadre des cours du programme, compilation et interprétation de données sur un sujet de recherche, apprentissage de techniques de pointes, etc... La thématique choisie et les activités réalisées doivent contribuer à compléter la formation de l'étudiant.

L'étudiant doit rédiger un rapport de synthèse des activités réalisées en respectant les  [Normes de présentation \(Marquis, 2012\)](#). Le rapport produit par l'étudiant doit être conforme à ce qui a été énoncé dans le plan de cours autorisé en début de session.

L'évaluation des apprentissages sera réalisée à la fin de la session par la personne désignée dans le plan de cours. Elle prendra la forme d'un bref rapport écrit par le professeur superviseur. Ce rapport doit justifier la note finale de l'étudiant, par exemple, en utilisant la  [Grille d'évaluation](#) pour évaluer l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan de cours.

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Travail

Date de remise : 4 déc. 2020 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 100 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)


Directives de l'évaluation : Le rapport peut être déposé selon les formats suivants: \*.doc, \*.docx, \*.pdf.

### Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

### Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

### Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Guide sur le plagiat

[Le guide Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir](#) 

## Matériel didactique

---

Cette section ne contient aucune information.

## Bibliographie

---

### Bibliographie

Marquis, F. 2012. Guide de rédaction technique. Faculté de Foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval. 51 p + annexes

[FOR-2205 - Grille d'évaluation.docx](#)



(20,2 Ko, déposé le 24 avr. 2020)



Guide de rédaction - 2012.pdf

(994,92 Ko, déposé le 24 avr. 2020)